



Inscription au TAJ et enquête administrative

Par **iprof**, le **30/01/2025** à **17:56**

Bonjour,

Je suis en train de candidater pour la réserver opérationnelle de la gendarmerie nationale.

Etant enseignant je n'ai pas de casier judiciaire.

Néanmoins par deux fois j'ai eu des soucis familiaux (2019 et 2022) notamment lors de mon divorce avec plainte de mon ex épouse.

Ces deux plaintes ont été classées sans suite.

Est-ce que cela risque de porter préjudice à mon projet de réserve lors de l'enquête administrative?

En vous remerciant d'avance pour votre expertise.

Bien cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **30/01/2025** à **21:45**

Bonjour,

je pense qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir du moment que vous n'avez pas été condamné pour crime.

Je vous rappelle que vous êtes présumé innocent en l'absence de condamnation.

Par **miyako**, le **30/01/2025** à **21:55**

Bonsoir,

Dès l'instant que les plaintes sont classées sans suite ,il n'y a aucune inscription nul part ,donc pas de crainte à avoir de ce côté là.

Cordialement

Par **Lingénu**, le **30/01/2025** à **23:16**

Bonjour,

Les candidats à une fonction dans la gendarmerie font l'objet d'une enquête de moralité qui va au-delà d'une simple enquête administrative. Tous les antécédents judiciaires sont examinés. Les plaintes déposées par votre ex-épouse n'échapperont pas aux enquêteurs mais cela ne sera pas forcément rédhibitoire.